

Critères d'éligibilité au Prêt Ile de France Transmission

Les bénéficiaires :

Les personnes physiques :

- repreneurs d'entreprise implantée en Ile-de-France;
- bénéficiaires d'un prêt d'honneur préalablement consenti par Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

Les projets éligibles :

Projets de reprise d'entreprises :

- profitables;
- maintenant un minimum de 3 ETP;
- dont le montant du plan de financement est supérieur à 100 000 €.
- Le financement de rachat minoritaire de parts sociales est exclu.

Les caractéristiques du prêt d'honneur d'Ile de France Transmission (IDFT) :

Le prêt d'honneur IDFT est un prêt personnel :

- sans intérêt (prêt à taux 0%) ;
- sans demande de garanties ;
- d'un montant variant de 3 000 € à 50 000 € ;
- avec une durée de remboursement maximum de 5 ans (60 mois) ;
- avec un différé de remboursement de maximum 3 mois ;
- et accordé en complément du prêt d'honneur octroyé par Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

Les conditions d'intervention :

- Le montant maximal du cumul des deux prêts (PH + IDFT) est fixé à 70 000 €
- Le montant total du cumul des deux prêts n'excède pas l'apport personnel du repreneur ;
- Le montant total du cumul des deux prêts est couplé à un prêt bancaire ;
- Le montant du prêt IDFT n'excède pas le montant du prêt d'honneur de Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne.

Procédure d'obtention d'un prêt IDFT :

- Contacter Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne afin d'enregistrer la demande de prêt d'honneur Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne + IDFT.
- Envoyer le dossier de présentation complet (étude de marché, prévisionnel sur 3 ans, CV, projet de bail, projet de statuts, 3 derniers bilans, compromis de vente et dossier de synthèse) afin que Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne puisse rencontrer le porteur de projet et émettre une demande de préaccord sur le montant et les critères d'éligibilité auprès de Initiative Ile de France.
- Une fois le préaccord obtenu, le dossier de demande de prêts d'honneur peut être envoyé aux membres du Comité d'Attribution pour l'étude de l'octroi des deux prêts.